



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-122588>

Département(s) de publication : **59**

Annonce n° **25-122588**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-117442

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 21/10/2025

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune de FRETIN Hôtel de ville 3 rue Alfred Cousin 59273 FRETIN

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21590256000014

Ville : FRETIN

Code postal : 59273

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 59

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux relatifs à la réhabilitation de la ferme en musée et restaurant sur la commune de Fretin

Code CPV principal - Descripteur principal : 45200000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Travaux relatifs à la réhabilitation de la ferme en musée et restaurant sur la commune de Fretin. Il est décomposé en 11 lots : 01 VRD 02 Gros oeuvre démolition désamiantage 03 Charpente ossature bois 04 Couverture étanchéité bardage 05 Menuiseries extérieures serrurerie 06 Menuiseries intérieures plâtrerie isolation 07 Peinture sols souples 08 Carrelage faïences 09 Electricité courants forts courants faibles 10 Chauffage ventilation plomberie 11 Aménagement paysager Pour les lots 3 et 10, il s'agit de marché à tranches conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique. Pour le reste des lots, il s'agit d'un marché ordinaire. Les lots 4 et 11 présentent des prestations supplémentaires éventuelles. La visite sur site est obligation et décrite à l'article 6.2. du Règlement de Consultation.

Section 4 - Informations rectificatives

- Au lieu de lire : Date et heure limite de réception des plis : 14 novembre 2025 à 12h00 Il convient de lire : Date et heure limite de réception des plis : 24 novembre 2025 à 12h00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 04/11/2025